

RAPPORT ANNUEL DE GESTION
2016 / 2017



SOQUIJ
Intelligence juridique

Québec 

Québec 

 **SOQUIJ** | Intelligence juridique
Société québécoise d'information juridique

Cette publication est également disponible sur notre site Internet à l'adresse
soquij.qc.ca/fr/a-propos/rapports-annuels

Vous pouvez obtenir des renseignements additionnels sur la Société québécoise
d'information juridique en vous adressant à :

Société québécoise d'information juridique

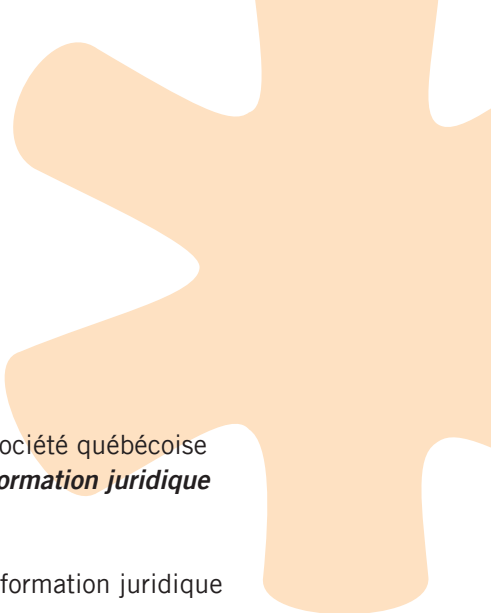
Direction du développement des affaires et expérience client
715, rue du Square-Victoria, bureau 600
Montréal (Québec) H2Y 2H7

Téléphone : 514 842-8745
Sans frais : 1 800 363-6718

Internet : soquij.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

Message au président de l'Assemblée nationale du Québec	05
Message à la Ministre de la Justice du gouvernement du Québec	05
Message du président du conseil d'administration	06
Message du directeur général	08
Conseil d'administration	09
Qui sommes-nous?	10
Structure organisationnelle	10
Faits saillants	12
Amélioration et développement des produits	16
Nos engagements	18
Notre planification stratégique 2017-2020	22
Les exigences législatives et gouvernementales	24
États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2017	27



Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le quarantième rapport annuel de gestion de la Société québécoise d'information juridique, organisme créé par la **Loi sur la Société québécoise d'information juridique** (R.L.R.Q., chapitre S-20).

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités de la Société québécoise d'information juridique pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2017.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

La ministre responsable de l'application de la **Loi sur la Société québécoise d'information juridique**,

Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice
Gouvernement du Québec

Madame Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre le rapport annuel de gestion de la Société québécoise d'information juridique pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2017.

Ce rapport a été préparé conformément aux dispositions de l'article 16 de la **Loi sur la Société québécoise d'information juridique**.

Recevez, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Philippe-André Tessier, avocat, CRIA
Président

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame la Ministre,

Au nom du conseil d'administration de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ), j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de 2016-2017.

Comme vous le savez, SOQUIJ a célébré cette année son 40^e anniversaire à l'occasion d'un cocktail qui a eu lieu le 17 novembre dernier, à Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Au cours de mon discours, j'ai souligné combien avaient été précieuses la collaboration et la communication entre les représentants du ministère de la Justice, des juges en chef des cours de justice, du Centre de services partagés du Québec, du Barreau du Québec, des doyens des facultés de droit et de la Chambre des notaires du Québec – tous représentants au conseil d'administration – pour assurer le succès et la pérennité de notre organisation.

À cet effet, j'aimerais remercier les représentants sortants du conseil d'administration, le juge à la Cour d'appel du Québec l'honorable Yves-Marie Morissette, le directeur des services des communications du Centre de services partagés du Québec, M. Jean Métivier, et la coordonnatrice des comités du Barreau de Montréal, M^e Natalie Guertin, pour leur précieuse collaboration tout au long de leur mandat.

Nous sommes heureux d'accueillir de nouveaux représentants au conseil d'administration : le juge de la Cour supérieure du Québec l'honorable Daniel W. Payette, le secrétaire associé et dirigeant principal de l'information au Secrétariat du Conseil du trésor, M. Benoît Boivin et l'avocate de Borden Ladner Gervais M^e Éloïse Gratton, sur lesquels nous comptons pour stimuler davantage cette communication et cette collaboration qui ont permis de réaliser une variété d'initiatives au cours de la dernière année, notamment :

- le maintien d'une solution technologique pour le ministère de la Justice afin d'assurer les exécutions forcées dans l'ensemble de la province;
- le développement d'un outil d'aide à la citation qui facilite la tâche de la magistrature et des juristes de l'État;
- la participation de SOQUIJ au Forum québécois sur l'accès à la justice civile et familiale ainsi qu'au projet de recherche d'Accès au droit de la justice (ADAJ) de l'Université de Montréal, deux projets qui mobilisent une multitude de joueurs institutionnels et privés de la justice souhaitant améliorer l'accessibilité à la justice, l'un des principaux défis du milieu;
- le référencement de la législation de Légis Québec à l'intérieur du moteur de recherche juridique de SOQUIJ grâce à un mariage des efforts de SOQUIJ et de l'Éditeur officiel du Centre de services partagés du Québec.

Toutes ces initiatives démontrent la pertinence de la collaboration lorsque les enjeux sont importants et que le *statu quo* n'est plus une option.

SOQUIJ jouit aussi d'un nouveau dynamisme depuis l'arrivée en poste du directeur général, M. Gilles Lajoie, en avril 2016. Son leadership, sa vision stratégique et son expérience numérique ont déjà permis d'instaurer un nouvel état d'esprit à l'intérieur de l'organisation qui est capital afin d'assurer la réussite de la transformation numérique de l'organisation.

Enfin, sur le plan financier, je suis heureux de vous annoncer que SOQUIJ a non seulement comblé les attentes du Conseil du trésor en termes d'excédents, mais a également réalisé l'une des meilleures performances financières de son histoire.

Ces résultats sont le fruit d'une nouvelle approche qui vise à optimiser et moderniser les opérations afin de pouvoir réinvestir dans la modernisation de la justice au Québec et le développement de nouveaux outils d'accès à la justice.

Au nom des représentants du conseil d'administration et de tous les employés de SOQUIJ, je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Le président,
Philippe-André Tessier, avocat, CRIA



MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Comme vous l'aurez constaté en lisant les mots du président du conseil, mon arrivée à SOQUIJ coïncide avec une nouvelle philosophie qui vise à faire de SOQUIJ le carrefour numérique de la justice au Québec.

Au cours de la dernière année, SOQUIJ a subi plusieurs changements – petits, moyens ou gros – indispensables afin de relever ce défi, que ce soit par le virage en mode Agile de toute l'équipe technologique, une exploitation accrue des données massives (Big Data) ou des relations d'affaires renouvelées avec des acteurs du milieu de la justice, notamment le Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ) et le ministère de la Justice.

Tous ces changements se sont soldés par un nouveau plan stratégique échelonné sur trois ans dont vous pourrez consulter les éléments clés en continuant votre lecture du rapport annuel.

Notre objectif avec ce plan? Accélérer la transformation numérique de SOQUIJ pour qu'elle devienne le carrefour numérique de la justice au Québec, comme je l'évoquais d'entrée de jeu.

Pour y parvenir, nous comptons simplifier la justice au Québec grâce à une meilleure expérience utilisateur de nos produits et services à tous les niveaux et le lancement de nouvelles solutions destinées à la fois aux professionnels et au grand public.

Nous allons également mettre de l'avant une nouvelle culture au sein de l'organisation, *condition sine qua non* de toute transformation numérique réussie.

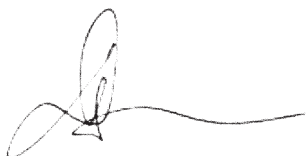
Ce nouvel état d'esprit se résume à six points principaux :

- La collaboration est primordiale;
- La communication est essentielle;
- Il faut accepter de vivre dans le « flou »;
- Des erreurs peuvent arriver;
- C'est l'équipe d'abord; et
- Il faut se faire confiance.

La recette peut sembler facile, mais c'est dans le dosage des ingrédients que se joue souvent toute la différence. Tout au long de la prochaine année, je vous fais la promesse que j'appliquerai cette recette, que ce soit au sein de nos troupes, ou encore parmi nos clients et partenaires qui souhaitent nous accompagner dans notre transformation numérique.

Pour conclure, j'ai le plaisir de vous annoncer que ce virage vers ce nouvel état d'esprit est bel et bien amorcé parmi nos principaux ambassadeurs – nos employés – qui ont toute mon estime pour le travail admirable qu'ils ont accompli au cours de la dernière année en dépit des changements que subit actuellement SOQUIJ.

Je vous souhaite donc une bonne lecture, et au plaisir de vous raconter toutes nos réalisations à l'issue du prochain exercice annuel.



Le directeur général,
Gilles Lajoie



CONSEIL D'ADMINISTRATION

(en date du 31 mars 2017)

NOMMÉS APRÈS CONSULTATION DU BARREAU DU QUÉBEC

M^e Philippe-André Tessier, président*
Associé, Robinson Sheppard Shapiro

M^e Nancy Leblanc
Associée, Leblanc Dostie, avocats

M^e Éloïse Gratton
Avocate, Borden Ladner Gervais

NOMMÉ APRÈS CONSULTATION DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC

M^e Claude Laurent
Directeur général de l'Ordre professionnel
de la physiothérapie du Québec

NOMMÉS SUR LA RECOMMANDATION DES JUGES EN CHEF DES COURS DE JUSTICE

L'honorable Pierre E. Audet
Juge en chef adjoint à la Cour du Québec

L'honorable Daniel W. Payette
Juge à la Cour supérieure du Québec

NOMMÉS SUR LA RECOMMANDATION DU MINISTRE DE LA JUSTICE

M^e Chantal Couturier
(jusqu'au 7 mars 2017)
Direction des services judiciaires de
la Capitale-Nationale et des régions,
ministère de la Justice du Québec

M^e Michel Paquette
Conseiller au bureau de la sous-ministre,
ministère de la Justice du Québec

NOMMÉS SUR LA RECOMMANDATION DES DOYENS DES FACULTÉS DE DROIT

M^e Nicolas Vermeys, vice-président*
Professeur à la Faculté de droit
de l'Université de Montréal

M^e Daniel Boyer
Bibliothécaire en chef de la bibliothèque de droit
Nahum Gelber, Université McGill

NOMMÉS SUR LA RECOMMANDATION DU MINISTRE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DE LA LOI SUR LE CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

M^{me} Sylvie Ferland*
Directrice des Publications du Québec,
Centre de services partagés du Québec

M. Benoit Boivin
Secrétaire associé et dirigeant principal de
l'information, Secrétariat du Conseil du trésor

* Membres du comité exécutif.

QUI SOMMES-NOUS?

La Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ), a pour fonction de promouvoir la recherche, le traitement et le développement de l'information juridique en vue d'en améliorer la qualité et l'accessibilité au profit de la collectivité.

SOQUIJ, fondée en 1976, assume un mandat qui lui a été confié par l'Assemblée nationale et relève du ministre de la Justice du Québec. Elle assure son autofinancement par la vente de ses produits et services.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

L'année 2016-2017 a été marquée par deux nominations et quelques changements dans la structure organisationnelle de SOQUIJ.

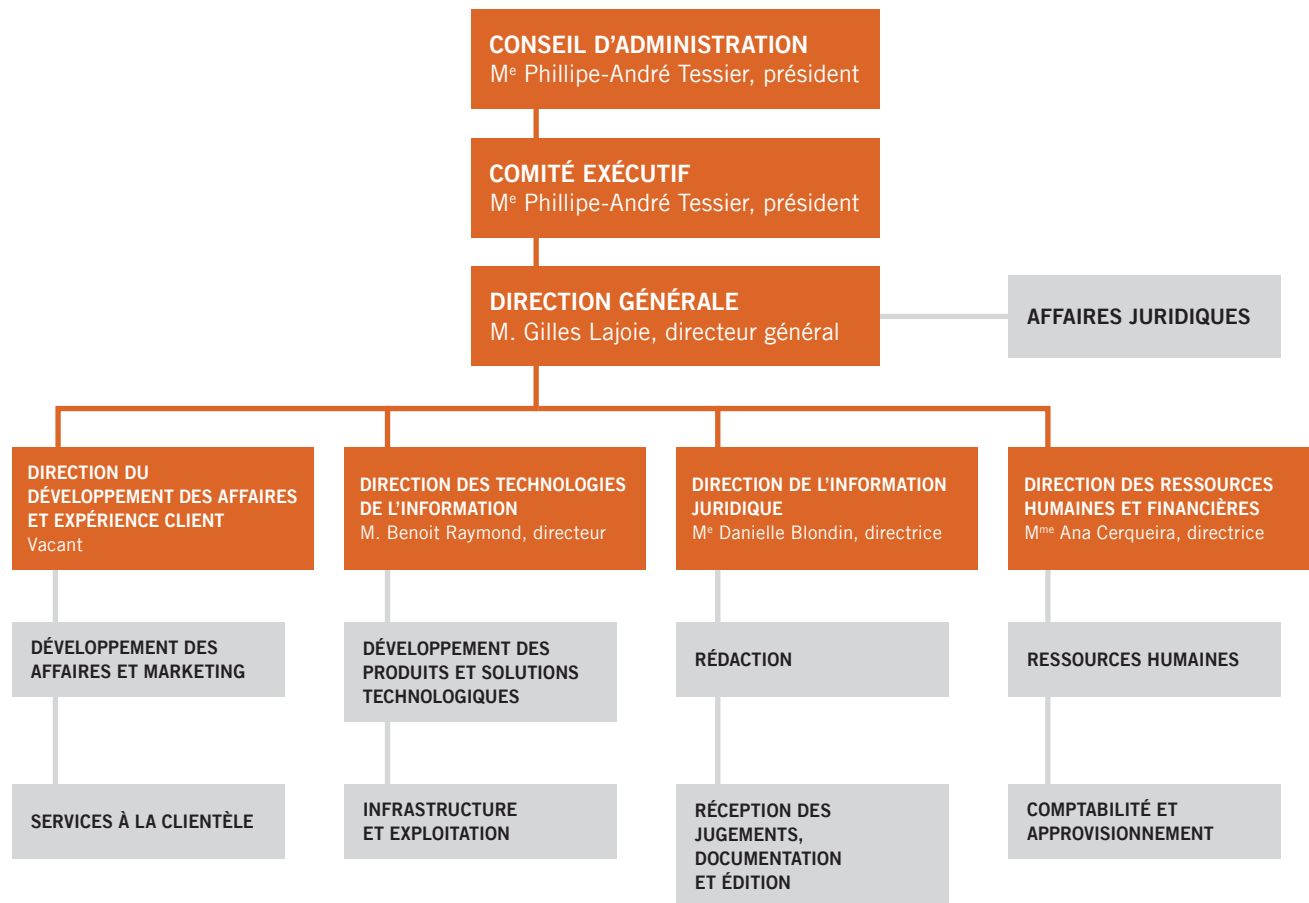
NOMINATIONS

En avril 2016, **M. Gilles Lajoie** a été nommé directeur général de la Société. Leader reconnu et visionnaire innovateur, l'expérience de M. Lajoie dans le développement et l'implantation de stratégies numériques et mobiles ainsi que dans la gestion de projets ambitieux permettra d'assurer la réussite de la transformation numérique de l'organisation.

En décembre 2016, **M^e Pamela Eid**, qui était auparavant agente de formation à SOQUIJ, a été promue coordonnatrice, rédaction à la Direction de l'information juridique. M^e Eid est responsable d'organiser et de coordonner les activités inhérentes à la rédaction du contenu juridique des publications de la Société.

CHANGEMENT DE STRUCTURE

En ce qui a trait à la structure, un changement significatif est survenu en juin 2016 avec l'abolition du Bureau des projets. Ce changement a été jugé nécessaire afin de mettre en place une structure mieux adaptée à la nouvelle réalité de SOQUIJ, où le développement de solutions se fera de plus en plus en mode Agile.



RESSOURCES HUMAINES		
Catégorie d'emploi	Effectif au 31 mars 2017 ¹	Heures rémunérées 2016-2017 ²
Personnel d'encadrement	12	21 001
Personnel professionnel	57	94 908
Personnel de bureau et techniciens	44	81 533
Total	113	197 442
Total en ETC transposés³	–	108

¹ Nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel.

² Le total des heures rémunérées comprend les heures travaillées et les heures effectuées en heures supplémentaires par le personnel régulier et occasionnel.

³ Le total en ETC transposés est le nombre total d'heures rémunérées converti en équivalents temps complet (ETC) sur la base de 1826,3 heures par année.

La description des différentes directions est disponible sur le site Internet de la Société : soquij.qc.ca/fr/a-propos/l-equipe.

FAITS SAILLANTS

AVRIL 2016

- Le nouveau directeur général, Gilles Lajoie, entre en fonction.
- La ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, présente une motion à l'Assemblée nationale pour souligner les 40 ans de SOQUIJ.



SEPTEMBRE 2016

- SOQUIJ devient partenaire du projet Accès au droit et à la justice (ADAJ).



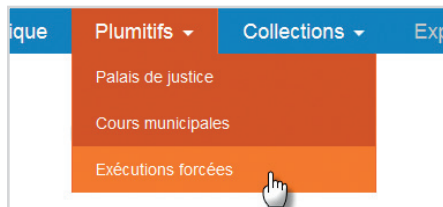
NOVEMBRE 2016

- SOQUIJ organise un cocktail à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) à l'occasion de son 40^e anniversaire.



MAI 2016

- SOQUIJ lance le service **Exécutions forcées** pour la recherche d'avis d'exécution.



DÉCEMBRE 2016

- SOQUIJ met fin aux publications *Jurisprudence Express* et *Droit du travail Express*.

AOÛT 2016

- SOQUIJ lance une nouvelle version de son moteur de recherche juridique.

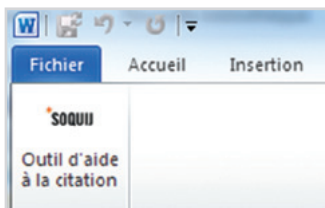
JANVIER 2017

- La Cour municipale de la Ville de Québec adopte le service Exécutions forcées.



FÉVRIER 2017

- Le juge à la Cour supérieure du Québec l'honorable Daniel W. Payette, M^e Éloïse Gratton, avocate chez Borden Ladner Gervais, et M. Benoit Boivin, secrétaire associé et dirigeant principal de l'information du Secrétariat du Conseil du trésor, deviennent représentants au conseil d'administration.
- SOQUIJ déploie l'outil Aide à la citation au sein du ministère de la Justice.



MARS 2017

- Les utilisateurs peuvent dorénavant trouver les lois sous l'onglet Législation dans le moteur Recherche juridique.
- Le directeur général, Gilles Lajoie, dépose le plan stratégique 2017-2020 au conseil d'administration.



FORMATIONS

Chaque année, SOQUIJ donne un nombre considérable de formations sur ses produits.

NOMBRE DE PARTICIPANTS AUX DIFFÉRENTES SÉANCES DE FORMATION				
Périodes	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Nombre de participants	1 650	2 431	3 004	3 008

CONFÉRENCES

- Le directeur général, Gilles Lajoie, prononce une conférence sur *L'intelligence artificielle et la justice* à l'occasion de la conférence LegalIT 2017.
- La directrice de l'information juridique, M^e Danielle Blondin, offre une présentation sur le traitement de l'information juridique à l'École d'été de la justice francophone.
- La responsable de compte M^e Jolaine Choinière prononce une conférence sur *L'huissier de justice et le nouveau Code de procédure civile* à un événement du Jeune Barreau de Montréal.
- La conseillère juridique M^e Sylviane Noël prononce une conférence sur la notion de lésion professionnelle au congrès du Jeune Barreau de Montréal.
- La conseillère juridique M^e Julie Pomerleau donne une formation intitulée *La diffamation, du corbeau aux médias sociaux* à l'occasion des formations thématiques de SOQUIJ.
- La conseillère juridique M^e France Rivard prononce une conférence à l'occasion de la Journée de formation SOQUIJ sur le processus de pré-embauche.

ÉVÉNEMENTS ET REMISES DE PRIX

- L'Université de Sherbrooke gagne le concours Maître du savoir, que SOQUIJ organise pour les étudiants des facultés de droit ainsi que les membres des associations de jeunes barreaux.
- SOQUIJ remet une bourse de démarrage de cabinet à Audax Avocats à l'occasion du Gala du Jeune Barreau de Montréal.
- Une équipe de SOQUIJ participe au HackJustice organisé en février 2017 par le Laboratoire de cyberjustice de l'Université de Montréal et le Winkler Institute for Dispute Resolution de l'Osgoode Hall Law School de Toronto.



L'équipe de SOQUIJ au HackJustice de Montréal : de gauche à droite : Mathieu Villeneuve-Bélair, Jean-Sébastien Brochu, M^{es} Anne-Marie Santorineos et Véronique Abad ainsi que Guillaume Larente en compagnie de M^{es} Marie-Christine Robert et Éric Lestage, deux représentants du ministère de la Justice qui agissaient à titre de mentor au HackJustice de Montréal.

MÉDIAS SOCIAUX

En plus de résumés diffusés chaque semaine sans frais auprès de nos partenaires (Association du Barreau canadien – division Québec, Centre de recherche et d'analyses sur les corporations (CRAC), le Blogue du CRL et SLAW), les conseillers juridiques de SOQUIJ ont rédigé et publié **88 billets**, dont voici les **5 plus lus** en 2016-2017 :

- *La surveillance électronique des employés*
par M^e France Rivard, paru le 31 mai 2016
- *Au party de Noël, tout est permis! Vraiment?*
par M^e Annick Poulin, paru le 1^{er} décembre 2016
- *«Nul n'est censé ignorer la loi»: ce n'est pas toujours le cas en matière de loi à caractère social*
par M^e Lucie Allard, paru le 30 août 2016
- *Surveillance des employés: des limites à ne pas franchir*
par M^e Sylvie Théoret, paru le 28 février 2017
- *Être jugé dans un délai raisonnable, une nouvelle réalité*
par M^e Dominique Loslier, paru le 12 octobre 2016

NOS INTERVENTIONS DANS LES MÉDIAS SOCIAUX DE PLUS EN PLUS FRÉQUENTES ET LUES			
	2015	2016	% de progression
 (Amis)	1 957	2 608	33 %
 (Abonnés)	2 198	2 613	19 %
 (Abonnés)	2 086	2 378	14 %
 (Visites)	119 834	153 596	28 %


SOQUIJ | Intelligence juridique
 Par les professionnels de SOQUIJ, pour les professionnels du droit


BLOGUE

Actualités Nouvelles SOQUIJ Thèmes ▾ Trucs et techno À propos ▾

« Ayez votre chien à l'oeil! » Le droit à l'indépendance (d'esprit?) »

Mai
31
2016

La surveillance électronique des employés
 Relations du travail, Thèmes
 Par France Rivard



Avec les avancées de la technologie, on assiste à une prolifération des moyens de **surveillance électronique** qui sont à la disposition de l'employeur.

D'une part, la **surveillance électronique** des employés fait partie des droits de la direction, lesquels doivent être exercés d'une façon qui n'est ni abusive, ni arbitraire, ni discriminatoire. D'autre part, elle met en cause les droits fondamentaux de l'employé, que sont le droit à la vie privée prévu à

Abonnez-vous!
 Votre courriel:


MA tv
 À VOS CAS
 Information juridique complémentaire cliquez ici.
 SOQUIJ | Intelligence juridique

Qui sommes-nous ?

AMÉLIORATION ET DÉVELOPPEMENT DES PRODUITS

RECHERCHE JURIDIQUE

Recherche juridique est l'environnement de recherche en ligne le plus complet au Québec. Il comprend plus de 40 ans de jurisprudence et de doctrine classifiée et indexée ainsi que des hyperliens vers les textes de loi. L'outil cumule plus de 1,6 million de décisions comprenant notamment :

- Près de 370 000 décisions résumées et catégorisées selon des critères établis
- Près de 107 200 fiches Le Citateur et 113 000 fiches Historique
- Près de 1 300 décisions traduites en anglais

DOCUMENTS REÇUS POUR L'ANNÉE 2016-2017		
	Textes intégraux	Documents indexés et résumés
Tribunaux judiciaires	39 966	3 301
Tribunaux spécialisés et organismes	67 495	4 934
Total	107 461	8 235

Depuis avril 2016, Recherche juridique a bénéficié de plusieurs améliorations, dont les principales sont :

- Opérateurs de proximité ADJ et PRES dans la ligne de recherche
- Opérateurs OU et SAUF entre les lignes de recherche
- Aide contextuelle
- Options à la recherche par date
- Multisélection dans les suggestions
- Tri des résultats par intérêt jurisprudentiel
- Accès à la législation diffusée sur la source officielle Légis Québec

Des ajustements ont aussi été faits au Plan de classification pour refléter la réalité juridique des tribunaux. Nous comptons maintenant 65 domaines de droit et plus de 2 900 cotes de classification qui facilitent la recherche efficace et pertinente.

* Plan de classification		MULTI ☒
⊕ LOUAGE DE CHOSES	342 032	
⊕ TRAVAIL	262 825	
⊕ PROTECTION DE LA JEUNESSE	143 632	
⊕ SOCIAL (DROIT)	101 377	
⊕ AGRICULTURE	88 923	
-----		Afficher plus d'éléments >

AIDE À LA CITATION

En 2016, SOQUIJ a développé l'Aide à la citation, un outil qui permet aux juristes du Québec de faire la recherche, le référencement et la rédaction de citations dans un même environnement.

L'Aide à la citation est un plugiciel fonctionnant sur MS Word^{MC} qui permet de trouver rapidement des références jurisprudentielles, doctrinales et législatives normalisées et de les insérer dans un document Word en cours de rédaction.

Il puise dans les références colligées par l'équipe de documentalistes de SOQUIJ depuis plus de 40 ans, ce qui représente au minimum 1,6 million de références répertoriées.



EXÉCUTIONS FORCÉES

Exécutions forcées est un outil de recherche des avis d'exécution. Il permet des recherches centralisées, rapides et efficaces afin de vérifier si oui ou non un avis d'exécution existe au nom d'un débiteur. Il est également utile aux huissiers, greffiers et percepteurs* pour la saisie de données et le dépôt virtuel des avis d'exécution aux greffes.

Depuis avril 2016, le service Exécutions forcées en ligne a aussi profité de différentes améliorations, dont les principales sont :

- Ouverture du service aux utilisateurs des Plumitifs
- Option de générer une version anglaise de l'avis d'exécution
- Ajustement au relevé de paiement en ligne
- Jugements multiples sous un même numéro de dossier
- Options de tri dans les recherches sauvegardées et les recherches transférées

* Le Bureau des infractions et amendes, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Revenu Québec et la Cour municipale de Québec.

NOTRE ENGAGEMENT ENVERS LE MILIEU JURIDIQUE QUÉBÉCOIS

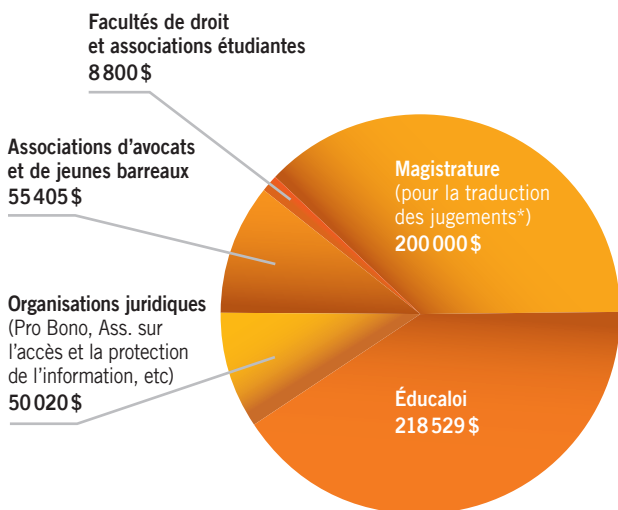
SOUTIEN FINANCIER

En tant que partenaire important du milieu juridique québécois, SOQUIJ offre son soutien financier aux organisations qui partagent les mêmes objectifs d'accessibilité et de simplification de la justice.

En tant que société d'État, SOQUIJ est aussi sollicitée afin de contribuer à l'administration efficace de la justice ainsi qu'à la formation des futurs juristes. Nos services sont utilisés par des groupes de clients privilégiés qui profitent de rabais substantiels. Par conséquent, nous ne facturons que 52 % de la valeur totale de la consultation réelle de ses services.

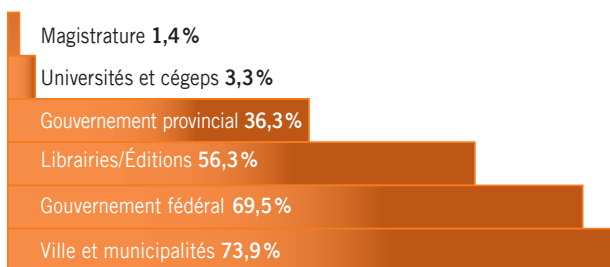
Les graphiques suivants présentent les principaux bénéficiaires :

BÉNÉFICIAIRES DU SOUTIEN FINANCIER (EN \$)



* Permet d'assurer la diffusion des décisions du Québec au reste du Canada.

BÉNÉFICIAIRES DU RABAIS DE FACTURATION (EN % FACTURÉ)



PROGRAMME SOQUIJ DÈS AUJOURD'HUI

Créé en 2013, le programme **SOQUIJ dès aujourd'hui** permet aux jeunes juristes de bénéficier pendant trois ans de rabais importants sur les produits et services de SOQUIJ. Jusqu'à présent, **94 jeunes juristes** ont bénéficié de ce programme.



NOTRE ENGAGEMENT ENVERS LA COMMUNAUTÉ

SERVICE AUX CITOYENS

SOQUIJ diffuse l'ensemble des décisions des tribunaux administratifs et judiciaires rendues au Québec sur le Service aux citoyens du Portail SOQUIJ. Quotidiennement des décisions s'ajoutent dans leur format intégral donnant ainsi accès, sans frais et sans délai, aux citoyens, aux organismes et aux entreprises.

SERVICE AUX CITOYENS			
	2015-2016	2016-2017	% d'augmentation
Nombre de décisions	1 169 825	1 275 687	9 %
Nombre de visites*	1 295 222	1 554 326	20 %

* Source : Google Analytics.

ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS

Depuis quelques années, SOQUIJ offre aux employés un programme d'encouragement au bénévolat. Chaque année, cinq personnes peuvent bénéficier d'une journée rémunérée en faisant du bénévolat pour un organisme social reconnu. Cette année une école, un refuge pour chats, la Fondation Mira ainsi que la Fondation Les P'tits Lutins ont bénéficié de la contribution personnelle d'employés.

Également, les employés de SOQUIJ participent ou contribuent à diverses activités d'œuvres caritatives ou d'organismes communautaires :

- Le Juritour pour Fibrose kystique Québec;
- La Fondation Les P'tits Lutins pour la distribution de cadeaux de Noël à des personnes isolées et démunies vivant avec le VIH-SIDA;
- Le Défi Pierre Lavoie;
- L'événement-bénéfice pour Avocats sans frontières;
- L'événement-bénéfice pour Éducaloi;
- Journée V pour Mira.

Cette année, une collecte de vêtements et d'accessoires a été organisée au profit du Magasin du Chaînon. Les dons ont été nombreux et généreux.



NOTRE ENGAGEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Plan d'action de développement durable (PADD) 2015-2020 de SOQUIJ a été lancé en février 2016 et peut être consulté sur notre site Internet. Au cours de l'année 2016-2017, SOQUIJ a entrepris la réalisation de certaines des actions prévues au plan. Comme le PADD couvre les années 2015-2020, la mise en œuvre de l'ensemble de ses actions est prévue d'ici la fin de cette période. Le tableau ci-dessous dresse un bilan des actions réalisées durant l'année 2016-2017.

OBJECTIF 1.1 RENFORCER LES PRATIQUES DE GESTION ÉCORESPONSABLES		
ACTION 1	MESURES	RÉSULTATS
Renforcer la gestion des ressources matérielles et des matières résiduelles. Indicateur et cible: Au moins 2 mesures.	Mesure 1 Faciliter et clarifier l'utilisation des bacs de matières résiduelles auprès des employés. Mesure 2 Favoriser le réemploi des fournitures de bureau.	100 %
ACTION 2	GESTES	RÉSULTATS
Favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation des modes de transport collectifs et actifs des employés. Indicateur et cible: 2 gestes.	Geste 1 Favoriser le télétravail : cette année, 2 employés sont passés en mode télétravail, ce qui porte à 16 le nombre de télétravailleurs à SOQUIJ.	50 %
ACTION 3	PROJET	RÉSULTATS
Favoriser la réalisation de projets d'aménagement des locaux exécutés de manière écoresponsable. Indicateur et cible: 100 % des projets d'aménagement.	Un projet d'aménagement a été exécuté pour permettre la mise en place de la méthodologie de travail Agile. Toutes les composantes ont été réutilisées ou modifiées.	100 %

OBJECTIF 1.2 RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE		
ACTION 6	ACTIVITÉS	RÉSULTATS
Améliorer la prise en compte des principes de développement durable. Indicateur et cible: Au moins 2 activités structurantes.	Activité 1 Le PADD 2015-2020 a été lancé en février 2016 et donne une structure claire à l'organisation pour prendre en compte les principes de développement durable.	50 %

OBJECTIF 1.4 POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ACTION 7	ACTIVITÉS	RÉSULTATS
Mettre en œuvre des activités de formation et de sensibilisation visant à développer les connaissances et les compétences en matière de développement durable prioritairement dans le domaine de la gestion écoresponsable. Indicateur et cible : Au moins 2 activités.	Activité 1 Des capsules sur le développement durable sont publiées ponctuellement sur notre intranet. Elle porte sur des sujets variés de développement durable, particulièrement sur la gestion écoresponsable. Au 31 mars 2017, 9 capsules ont été publiées. Activité 2 Le 28 novembre 2016, SOQUIJ a reçu un expert en gaspillage alimentaire d'À vos frigos ! pour un dîner-conférence sur le sujet afin de sensibiliser les employés à ce problème mondial.	100 %

OBJECTIF 1.5 RENFORCER L'ACCÈS ET LA PARTICIPATION À LA VIE CULTURELLE EN TANT QUE LEVIER DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL

OBJECTIF DE L'AGENDA 21 DE LA CULTURE

ACTION 8	ACTIVITÉS	RÉSULTATS
Améliorer l'accès à l'information juridique et en assurer sa promotion auprès des professionnels du droit et de la population en général. Indicateur et cible : Au moins 2 activités.	Activité 1 SOQUIJ poursuit sa mission en recevant toutes les décisions des tribunaux judiciaires et administratifs et en les conservant dans des banques de données. Activité 2 SOQUIJ a souligné en 2016 son 40^e anniversaire par diverses activités avec ses employés, ses clients et ses partenaires.	100 %

OBJECTIF 4.2 APPUYER ET METTRE EN VALEUR LES ACTIVITÉS DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE QUI CONTRIBUENT À L'INCLUSION SOCIALE ET À LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS.

ACTION 9	SOUTIEN FINANCIER	RÉSULTATS
Poursuivre le soutien financier d'organisations juridiques qui contribuent à réduire les inégalités sociales. Indicateur et cible : Au moins 1 organisation soutenue financièrement.	En 2016-2017, SOQUIJ a soutenu financièrement quelques organisations du milieu juridique détaillé dans le présent rapport annuel.	100 %
ACTION 10	ACTIVITÉS	RÉSULTATS
Encourager et promouvoir l'engagement de SOQUIJ et de ses employés auprès d'organismes communautaires. Indicateur et cible : Au moins 1 activité.	Activité 1 SOQUIJ offre annuellement à cinq employés de faire une journée de bénévolat tout en étant rémunérés afin d'encourager l'implication bénévole. Cinq employés ont participé au programme cette année. Activité 2 SOQUIJ a organisé une collecte de vêtements et accessoires auprès des employés au profit du Magasin du Chaînon à l'automne 2016. Plus de 40 sacs ont été remis à l'organisme.	100 %

NOTRE PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2017-2020

Le plan stratégique de la Société a été élaboré à la suite d'une importante consultation menée par le directeur général. Plus de 200 rencontres ont été réalisées auprès de différents intervenants du milieu juridique : cabinets d'avocats, barreaux régionaux, associations, magistrature, ministère de la Justice et divers partenaires. Les membres du conseil d'administration ainsi que l'ensemble du personnel ont été mis à contribution pour l'élaboration du plan ainsi que pour sa mise en œuvre, qui s'échelonne sur les trois prochaines années.

LA VISION

SIMPLIFIER LA JUSTICE AU QUÉBEC

LES VALEURS

PASSION	INNOVATION
AMBITION	ÉQUIPE

C'est avec ces orientations, ces objectifs et ces valeurs en tête que la Société mettra en œuvre ses prochains projets.



LES ORIENTATIONS

01 ACCROÎTRE ET DIVERSIFIER SES REVENUS

OBJECTIFS

- Inculquer une culture « d'affaires » au sein de l'organisation
- Lancer de nouvelles solutions d'affaires innovatrices répondant à des besoins d'utilisateurs
- Améliorer l'offre de produits et services existants

02 AMÉLIORER L'EXPÉRIENCE DES UTILISATEURS

OBJECTIFS

- Inculquer une culture d'expérience utilisateur (UI/UX) au sein de l'organisation
- Améliorer l'expérience utilisateur du site pour le rendre plus accessible

03 MODERNISER ET OPTIMISER SES OPÉRATIONS

OBJECTIFS

- Inculquer une culture axée sur les données au sein de nos opérations afin de faire des choix éclairés
- Optimiser la chaîne éditoriale
- Optimiser les espaces de travail
- Mettre en place un plan de mobilisation et de communication
- Faire de SOQUIJ une organisation agile à tous les niveaux

04 DEVENIR LE CARREFOUR NUMÉRIQUE DE LA JUSTICE

OBJECTIFS

- Complémenter le gouvernement et le MJQ dans la modernisation de la justice au Québec
- Promouvoir la vision stratégique de SOQUIJ
- Favoriser les alliances et partenariats avec le milieu technologique
- Faire preuve de leadership au sein du milieu de la justice au Québec ou à l'extérieur du Québec

LES EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

Par suite du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, adopté par le gouvernement, tous les documents se trouvent sur le site **soquij.qc.ca/docs_corpo**.

Voici des informations complémentaires :

ACCÈS AUX DOCUMENTS ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

En 2016-2017, SOQUIJ a reçu 19 demandes d'accès à des documents et 35 demandes de protection des renseignements personnels.

19 demandes d'accès à l'information :

- Trois d'entre elles ont été rejetées au motif que SOQUIJ ne détenait pas le document.
- Huit ont été refusées, car elles exigeaient la comparaison de documents (recherche juridique sur un point de droit) et au motif que les documents sont publiés.
- Deux ont été refusées, car non suffisamment détaillées malgré les mesures d'accompagnement offertes au demandeur.
- Trois ont été référées à un autre organisme (art. 48).
- Deux ont été acceptées, mais les documents n'ont pas été transmis aux demandeurs, car ils ont fait l'objet d'une publication. Nous avons recommandé les demandeurs à notre site Internet, en application de l'article 13 de la loi.
- Une a été acceptée et le document a été transmis au demandeur d'accès.

Toutes les demandes ont reçu une réponse à l'intérieur du délai de 20 jours. Les demandes provenaient principalement de particuliers.

35 demandes de protection de renseignements personnels :

- 5 demandes ont été accueillies en partie afin d'anonymiser des jugements conformément à notre Politique sur le caviardage.
- 1 demande a été acceptée afin d'indiquer sur une décision que le citoyen avait obtenu une absolution inconditionnelle pour les infractions reprochées dans les décisions.
- 5 demandes ont été transférées au ministère de la Justice afin de faire retirer le plumitif d'une cause pour laquelle le citoyen avait obtenu son pardon.
- 23 demandes de retrait de documents de notre banque de données en ligne ont été rejetées au motif que les procès et les décisions qui en découlent sont publics, à moins que le juge ou une disposition législative n'en restreignent la publication.
- 1 demande a été rejetée, car SOQUIJ ne détenait pas le document visé par la demande de protection.

Toutes les demandes ont reçu une réponse à l'intérieur du délai de 20 jours.

Conformément à l'article 4 du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, SOQUIJ diffuse sur son site Internet (**<http://soquij.qc.ca/fr/a-propos/acces-a-l-information-et-protection-des-renseignements-personnels>**) les informations prévues à cet article qui s'appliquent à elle.

Conformément à l'article 6 du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, SOQUIJ diffuse sur son site Internet (**<http://citoyens.soquij.qc.ca/>**) l'ensemble des décisions reçues des organismes exerçant des activités juridictionnelles.

Pour maintenir les connaissances de ses employés à jour, SOQUIJ privilégie la formation et la sensibilisation de son personnel. La responsable de l'accès et les ressources humaines s'assurent que les employés reçoivent la formation nécessaire à l'exercice de leurs fonctions.

L'EMPLOI ET LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

À la suite de commentaires de l'Office de la langue française, SOQUIJ a modifié sa politique linguistique. Cette nouvelle version a été adoptée le 2 novembre 2016 et SOQUIJ a rendu compte de son application à l'Office de la langue française du Québec (OLFQ) en février 2017.

SOQUIJ fait appel aux services de réviseurs linguistiques professionnels pour s'assurer de la qualité de la langue française utilisée dans tous les textes qu'elle diffuse auprès du public et de sa clientèle en général. Par ailleurs, le comité permanent s'assure que les activités annuelles prévues au plan d'action soient réalisées. En 2016-2017, un jeu-questionnaire mensuel a été organisé, ainsi que le midi des jeux linguistiques (ancienne dictée annuelle). Afin de sensibiliser et former les employés, une section de l'intranet est dédiée aux outils linguistiques et permet ainsi la diffusion de capsules linguistiques, d'outils linguistiques, de documents et de jeux linguistiques. Tous les nouveaux employés reçoivent une formation sur la politique linguistique.

NOMBRE D'EMBAUCHE DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES EN 2016-2017						
Statut d'emploi	Embauche totale 2016-2017	Femmes	Communautés culturelles	Autochtones	Personnes handicapées*	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi (%)
Régulier	8	5	2	-	-	87,5 %
Occasionnel	2	1	-	-	-	50,0 %

PROGRAMME D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

* Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées peut être consulté sur notre site Internet.

RÉMUNÉRATION ET AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL DES TITULAIRES D'UN EMPLOI SUPÉRIEUR À TEMPS PLEIN ET DU PERSONNEL DE DIRECTION ET D'ENCADREMENT

Aucun boni n'a été versé en 2016-2017 aux personnels de direction et d'encadrement.

POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

SOQUIJ s'autofinance à partir de la vente de ses produits. Cette structure de financement lui permet également d'offrir de l'information sans frais sur Internet (citoyens.soquij.qc.ca).

La tarification des produits est au cœur de notre modèle d'affaires. Notre système de prix de revient par activités et la valeur marchande de nos produits sont les éléments dont nous tenons compte pour déterminer une tarification assurant notre autofinancement. L'indice des prix à la consommation est un critère considéré pour l'indexation de notre tarification, qui est fixé chaque année au 1^{er} janvier. Dans la section Services aux citoyens de notre site Internet, nous offrons un accès sans frais à toutes les décisions reçues des tribunaux judiciaires et des organismes juridictionnels du Québec.

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

RAPPORT DE LA DIRECTION	28
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	29
ÉTATS FINANCIERS	
État des résultats et de l'excédent cumulé	30
État de la situation financière	31
État de la variation des actifs financiers nets	32
État des flux de trésorerie	33
Notes complémentaires	34 - 44

RAPPORT DE LA DIRECTION

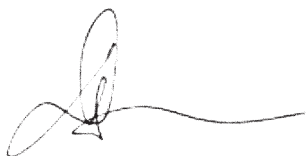
Les états financiers de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Aux fins de la préparation des états financiers, SOQUIJ utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. Les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

SOQUIJ reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de SOQUIJ, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le Conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Gilles Lajoie
Directeur général

Montréal, le 13 juin 2017



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT



À l'Assemblée nationale

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société québécoise d'information juridique, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

OPINION

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société québécoise d'information juridique au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Jean-Pierre Fiset, CPA auditeur, CA
Vérificateur général adjoint

Montréal, le 13 juin 2017

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	2017 Budget	2017 Réal	2016 Réal
REVENUS			
Solutions d'affaires judiciaires	7 023 660 \$	7 565 530 \$	6 947 868 \$
Solutions d'affaires juridiques	3 723 716	3 505 159	3 700 337
Traitement éditorial	1 258 610	1 210 505	1 141 928
Bibliothèque	820 655	853 992	829 416
Solutions d'affaires administratives	662 000	326 608	36 620
Revenus divers	962 950	993 526	1 011 495
	<u>14 451 591</u>	<u>14 455 320</u>	<u>13 667 664</u>
CHARGES			
Traitements, avantages sociaux et charges sociales	10 338 818	9 987 638	10 025 505
Loyer, taxes et assurances (note 3)	1 062 000	1 048 455	1 047 936
Location d'équipement, entretien et fournitures	546 737	463 775	493 814
Amortissement des immobilisations corporelles	479 856	436 478	360 961
Honoraires professionnels	464 858	465 128	531 092
Publicité	464 730	313 120	505 874
Contributions à des organismes	230 000	230 526	218 550
Redevances	131 700	178 642	198 115
Déplacements et frais de représentation	112 525	109 245	96 487
Mise en page et impression	99 627	68 438	99 879
Communications et expéditions	74 700	72 302	58 539
Perfectionnement du personnel	74 420	58 334	51 303
Documentation	32 000	29 077	32 692
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-	-	489
Autres	72 520	71 672	69 390
	<u>14 184 491</u>	<u>13 532 830</u>	<u>13 790 626</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	267 100	922 490	(122 962)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>1 937 489</u>	<u>1 937 489</u>	<u>2 060 451</u>
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>2 204 589 \$</u>	<u>2 859 979 \$</u>	<u>1 937 489 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2017

	2017	2016
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	3 594 135 \$	3 182 419 \$
Débiteurs (note 4)	2 155 400	1 820 248
	<u>5 749 535</u>	<u>5 002 667</u>
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	2 242 154	2 550 390
Revenus perçus d'avance	400 616	366 375
Provision pour congés de maladie (note 6)	751 932	847 434
Avantages incitatifs reportés relatifs à un bail	810 410	808 192
Obligations relatives à un bail	290 938	306 947
	<u>4 496 050</u>	<u>4 879 338</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS	<u>1 253 485</u>	<u>123 329</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 7)	1 410 347	1 636 687
Charges payées d'avance	196 147	177 473
	<u>1 606 494</u>	<u>1 814 160</u>
EXCÉDENT CUMULÉ	<u>2 859 979 \$</u>	<u>1 937 489 \$</u>

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du Conseil d'administration

M^e Philippe André Tessier
Président



M^e Nicolas Vermeys
Vice-président



SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE
ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	2017 Budget	2017 Réal	2016 Réal
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	267 100 \$	922 490 \$	(122 962) \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(293 300)	(210 138)	(704 008)
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles		-	489
Amortissement des immobilisations corporelles	479 856	436 478	360 961
	186 556	226 340	(342 558)
Acquisition de charges payées d'avance		(365 781)	(321 539)
Utilisation de charges payées d'avance		347 107	387 167
		(18 674)	65 628
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS	453 656	1 130 156	(399 892)
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	123 329	123 329	523 221
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	576 985 \$	1 253 485 \$	123 329 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	2017	2016
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (déficit) de l'exercice	922 490 \$	(122 962) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	436 478	360 961
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-	489
Amortissement des avantages incitatifs reportés relatifs à un bail	(61 874)	(61 874)
Amortissement des obligations relatives à un bail	(16 009)	(928)
	358 595	298 648
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(335 152)	210 570
Créditeurs et charges à payer	(291 192)	244 816
Revenus perçus d'avance	34 241	9 181
Provision pour congés de maladie	(95 502)	(308 216)
Avantages incitatifs reportés relatifs à un bail	64 092	49 011
Charges payées d'avance	(18 674)	65 628
	(642 187)	270 990
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	638 898	446 676
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(227 182)	(699 685)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	411 716	(253 009)
Trésorerie au début de l'exercice	3 182 419	3 435 428
Trésorerie à la fin de l'exercice	3 594 135 \$	3 182 419 \$
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie		
Acquisition d'immobilisations corporelles incluses dans les créditeurs et charges à payer à la fin de l'exercice	- \$	17 044 \$
Intérêts reçus	22 609 \$	25 167 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société québécoise d'information juridique (« SOQUIJ »), personne morale au sens du Code civil, constituée en vertu de la *Loi sur la Société québécoise d'information juridique* (RLRQ, chapitre S-20), a pour fonction de promouvoir la recherche, le traitement et le développement de l'information juridique en vue d'en améliorer la qualité et l'accessibilité au profit de la collectivité.

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. 1985, chapitre 1, 5^e supplément) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3), SOQUIJ n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Aux fins de la préparation de ses états financiers, SOQUIJ utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers de SOQUIJ, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont la provision pour créances douteuses, la durée de vie utile des immobilisations et la provision pour congés de maladie. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément significatif n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

REVENUS

La Société constate ses revenus lorsqu'ils sont gagnés, soit lorsque les services sont rendus, qu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le prix du service rendu est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement sûr.

RÉGIMES DE RETRAITE

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, car SOQUIJ ne dispose pas des informations nécessaires pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers se qualifiant comme instruments financiers sont composés de la trésorerie ainsi que des débiteurs.

Les passifs financiers se qualifiant comme instruments financiers sont composés des créditeurs et charges à payer, à l'exclusion des charges sociales et des taxes à payer.

Tous les instruments financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

ACTIFS FINANCIERS

TRÉSORERIE

La trésorerie comprend les soldes en banque qui rapportent de l'intérêt à taux variable.

PASSIFS

REVENUS PERÇUS D'AVANCE

Les sommes provenant d'abonnements et autres publications sont reportées et constatées aux revenus au moment de l'expédition des publications.

PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE

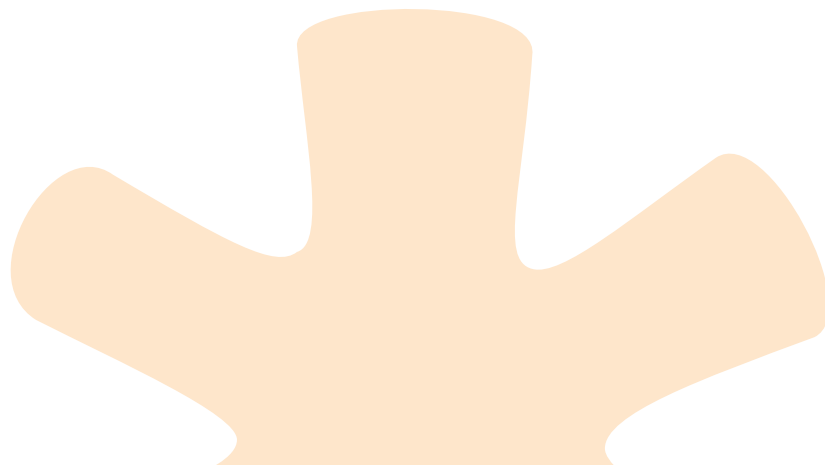
Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

PROVISION POUR VACANCES

La provision pour vacances n'est pas actualisée puisque les journées de vacances accumulées par les employés de SOQUIJ sont prises dans l'exercice suivant. Cette provision est présentée au poste traitements et avantages du personnel à payer dans les créditeurs et charges à payer.

AVANTAGES INCITATIFS REPORTÉS RELATIFS À UN BAIL

Les avantages incitatifs accordés à SOQUIJ par le bailleur, en vertu d'un bail à long terme pour la location de locaux administratifs, sont reportés et amortis de façon linéaire sur la durée du bail.



2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

OBLIGATIONS RELATIVES À UN BAIL

Les loyers exigibles en vertu d'un contrat de location-exploitation pour la location de locaux administratifs sont imputés à titre de charges de loyer selon une formule linéaire appliquée sur la durée du bail. La différence entre le montant constaté aux résultats et les montants exigibles en vertu du bail est présentée à titre d'obligations relatives à un bail.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers de SOQUIJ sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire selon les périodes suivantes :

Améliorations locatives	Durée du bail (*)
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans
Développements informatiques internes	5 à 7 ans

(*) Les améliorations locatives sont amorties sur la durée du bail, soit jusqu'au 31 décembre 2021 ou jusqu'au 31 décembre 2027 pour les améliorations locatives acquises suite à la renégociation du bail.

Lorsqu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de SOQUIJ de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs est inférieure à la valeur nette comptable de l'immobilisation, le coût de celle-ci est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations sont passées aux résultats. Aucune reprise de valeur n'est constatée.

3. LOYER, TAXES ET ASSURANCES

	2017	2016
Loyer, taxes et assurances avant amortissement	1 126 338 \$	1 110 738 \$
Amortissement des avantages incitatifs reportés relatifs à un bail	(61 874)	(61 874)
Amortissement des obligations relatives à un bail	(16 009)	(928)
	<u>1 048 455 \$</u>	<u>1 047 936 \$</u>

4. DÉBITEURS

	2017	2016
Comptes clients	1 165 104 \$	879 487 \$
Revenus courus	1 044 111	989 557
Intérêts courus	2 130	1 993
Autres	2 000	2 000
Provision pour créances douteuses	(57 945)	(52 789)
	<u>2 155 400 \$</u>	<u>1 820 248 \$</u>

5. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2017	2016
Fournisseurs et charges à payer	335 242 \$	413 372 \$
Traitements et avantages du personnel à payer	1 582 763	1 828 684
Charges sociales à payer	212 800	218 832
Taxes à payer	111 349	89 502
	<u>2 242 154 \$</u>	<u>2 550 390 \$</u>

6. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE

SOQUIJ dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par SOQUIJ.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à SOQUIJ. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

6. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE (SUITE)

ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars :

	2017	2016
Taux moyen de croissance de la rémunération incluant l'inflation	2,46 %	2,51 %
Taux d'actualisation pondéré	2,05 %	1,94 %
Durée résiduelle moyenne d'activités des salariés actifs	7 ans	7 ans

Le tableau suivant présente les variations de la provision au cours de l'exercice :

	2017	2016
Solde du début	847 434 \$	1 155 650 \$
Charges de l'exercice	26 249	(5 593)
Prestations versées au cours de l'exercice	(121 751)	(302 623)
Solde à la fin	<u>751 932 \$</u>	<u>847 434 \$</u>

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Améliorations locatives	Mobilier de bureau	Matériel informatique	Développements informatiques internes	Total
Coût					
1 ^{er} avril 2015	762 500 \$	603 099 \$	2 091 835 \$	2 225 203 \$	5 682 637 \$
Acquisitions	-	-	122 696	581 312	704 008
Dispositions	-	-	(1 242)	-	(1 242)
31 mars 2016	762 500	603 099	2 213 289	2 806 515	6 385 403
Acquisitions	-	-	106 116	104 022	210 138
31 mars 2017	<u>762 500 \$</u>	<u>603 099 \$</u>	<u>2 319 405 \$</u>	<u>2 910 537 \$</u>	<u>6 595 541 \$</u>
Amortissement cumulé					
1 ^{er} avril 2015	417 476 \$	588 885 \$	1 806 181 \$	1 575 966 \$	4 388 508 \$
Charges d'amortissement	48 140	4 869	177 663	130 289	360 961
Dispositions	-	-	(753)	-	(753)
31 mars 2016	465 616	593 754	1 983 091	1 706 255	4 748 716
Charges d'amortissement	48 141	4 753	159 533	224 051	436 478
31 mars 2017	<u>513 757 \$</u>	<u>598 507 \$</u>	<u>2 142 624 \$</u>	<u>1 930 306 \$</u>	<u>5 185 194 \$</u>
Valeur nette comptable					
31 mars 2016	296 884 \$	9 345 \$	230 198 \$	1 100 260 \$	1 636 687 \$
31 mars 2017	248 743 \$	4 592 \$	176 781 \$	980 231 \$	1 410 347 \$

8. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de SOQUIJ participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2017, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 11,12 % à 11,05 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE est passé de 14,38 % à 15,03 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 4,94 % au 1^{er} janvier 2017 (5,73 % au 1^{er} janvier 2016) de la masse salariale admissible qui doit être versé pour les participants au RRPE et un montant équivalent pour les employeurs. Ainsi, SOQUIJ verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2017 correspondant à 9,88 % de la masse salariale admissible (11,46 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2016).

Les cotisations de SOQUIJ, incluant le montant de compensation à verser au RRPE, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 885 885 \$ (2016 : 926 172 \$). Les obligations de SOQUIJ envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

9. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

SOQUIJ s'est engagée par des baux échéant à diverses dates jusqu'en décembre 2027, pour des locaux administratifs, de l'entreposage et de l'équipement. Les versements minimums exigibles s'établissent comme suit :

2018	1 401 210 \$
2019	1 147 541
2020	1 129 877
2021	1 120 877
2022	1 100 876
2023 et suivantes	6 556 248
	12 456 629 \$

Au 31 mars 2016, les versements minimums exigibles totalisaient 13 722 578 \$.

10. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, SOQUIJ est exposée à différents risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. SOQUIJ est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Les instruments financiers qui exposent SOQUIJ au risque de crédit sont composés de la trésorerie ainsi que des débiteurs.

La valeur comptable de la trésorerie ainsi que des débiteurs représente l'exposition maximale de SOQUIJ au risque de crédit.

Le risque de crédit associé à la trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que celle-ci est investie auprès d'institutions financières réputées.

Le risque de crédit associé aux débiteurs est réduit puisque des évaluations de crédit sont effectuées pour tous les nouveaux clients. De plus, la direction effectue des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Le type de débiteurs, l'historique de paiement, les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance et le secteur d'activité qui a donné lieu à la créance sont tous des éléments considérés dans la détermination du moment auquel les comptes en souffrance doivent faire l'objet d'une provision. Les mêmes facteurs sont pris en considération lorsqu'il s'agit de déterminer s'il y a lieu de radier les montants portés au compte de provision en diminution des créances. Les montants recouvrés ultérieurement sur des comptes qui avaient été radiés sont crédités à la provision pour créances douteuses dans la période d'encaissement.

La direction estime que le risque de crédit relativement aux débiteurs sont limitées en raison de la qualité du crédit des parties auxquelles du crédit a été consenti.



10. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Le tableau suivant présente le classement chronologique des débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses:

	2017	2016
Débiteurs de moins de 30 jours suivant la date de facturation	1 859 243 \$	1 613 413 \$
Débiteurs entre 31 et 60 jours suivant la date de facturation	136 171	113 948
Débiteurs entre 61 et 90 jours suivant la date de facturation	72 639	57 525
Débiteurs de plus de 90 jours suivant la date de facturation	145 292	88 151
	<u>2 213 345</u>	<u>1 873 037</u>
Provision pour créances douteuses	(57 945)	(52 789)
	<u>2 155 400 \$</u>	<u>1 820 248 \$</u>

Le tableau suivant présente un résumé des mouvements reliés à la provision pour créances douteuses de SOQUIJ.

	2017	2016
PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES		
Solde au début de l'exercice	52 789 \$	66 330 \$
Charge pour créances douteuses	23 836	27 219
Montants radiés et recouvrements	(18 680)	(40 760)
Solde à la fin de l'exercice	<u>57 945 \$</u>	<u>52 789 \$</u>

SOQUIJ est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement. La direction estime que la qualité des créances qui ne sont ni dépréciée ni en souffrance au 31 mars 2017 et au 31 mars 2016 sont bonnes.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que SOQUIJ ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que SOQUIJ ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

SOQUIJ finance ses charges d'exploitation ainsi que l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles par les flux de trésorerie provenant de ses activités de fonctionnement. SOQUIJ respecte ses exigences en matière de liquidité en préparant et en surveillant les plans de financement et de dépenses, et en détenant de la trésorerie ou des actifs financiers pouvant facilement être transformés en trésorerie.

10. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Les tableaux suivants présentent l'échéance estimative des passifs financiers.

Au 31 mars 2017		Échéance		
	Valeur comptable	Moins de 90 jours	De 90 à 365 jours	Plus de 365 jours
Fournisseurs et charges à payer	335 242 \$	319 044 \$	9 808 \$	6 390 \$
Traitements et avantages du personnel à payer	1 582 763	742 542	742 732	97 489
	<u>1 918 005 \$</u>	<u>1 061 586 \$</u>	<u>752 540 \$</u>	<u>103 879 \$</u>

Au 31 mars 2016		Échéance		
	Valeur comptable	Moins de 90 jours	De 90 à 365 jours	Plus de 365 jours
Fournisseurs et charges à payer	413 372 \$	392 262 \$	8 390 \$	12 720 \$
Traitements et avantages du personnel à payer	1 828 684	1 112 376	716 308	-
	<u>2 242 056 \$</u>	<u>1 504 638 \$</u>	<u>724 698 \$</u>	<u>12 720 \$</u>

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque: le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. SOQUIJ est exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au risque de taux d'intérêt de SOQUIJ est attribuable à ses actifs financiers portant intérêt. La trésorerie comprend les soldes en banque qui rapportent de l'intérêt à taux variable. Au 31 mars 2017, la portion de la trésorerie portant intérêt au taux de 0,85% est de 3 561 644 \$ (2016: 3 144 308 \$ au taux de 0,85%).

10. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

L'objectif de SOQUIJ est de gérer l'exposition de sa trésorerie au risque de taux d'intérêt en maximisant les revenus d'intérêts gagnés par les fonds excédentaires tout en conservant les liquidités minimales nécessaires à la bonne marche de ses activités quotidiennes. La fluctuation du taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les revenus d'intérêts que SOQUIJ tire de sa trésorerie. Si les taux d'intérêt pour l'exercice clos le 31 mars 2017 avaient été inférieurs ou supérieurs de 50 points de base, toutes les autres variables étant demeurées constantes, les revenus d'intérêts pour la même période auraient été respectivement inférieurs ou supérieurs de 16 289 \$ (2016 : 17 105 \$).

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

SOQUIJ est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. SOQUIJ n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations, qui sont comptabilisées à la valeur d'échange conclue entre les parties, ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

Par ailleurs, SOQUIJ a une entente d'échange de services avec le ministère de la Justice du Québec. La valeur de ces services ne peut faire l'objet d'estimations raisonnables.

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice antérieur ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

***SOQUIJ | Intelligence juridique**

715, rue du Square-Victoria, bureau 600
Montréal (Québec) H2Y 2H7
soquij.ca

Québec 